

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 36 - Vendredi 2 octobre 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée

Vendredi 2 octobre 2015
Vendredi 9 octobre 2015

Les autres jours seront ouverts selon l'horaire habituel

Merci de votre compréhension
La Préposée

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 30, au lieu-dit rue du Marché, commune de La Neuveville

Projet : Demande de permis de construire déposée après coup pour la mise en place d'un feu de signalisation au Nord de la rue du Marché

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : PQ « Vieille-Ville »

Zone de protection archéologique

Recensement architectural : Ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 25 septembre 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérant : M. Michel Wüthrich, chemin des Aubépines 15, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Home Steel, rue Saint-Randoald 34, 2800 Delémont.

Projet : Construction d'un couvert en métal avec toiture en verre en façade nord du bâtiment existant, au chemin des Aubépines 15, sur la parcelle no 699, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 octobre 2015 au 2 novembre 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 2 octobre 2015

Services techniques de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

RÉSERVE FORESTIÈRE PILOUVI CÔTE DE CHAVANNES

Intervention en faveur du Pic mar / soins aux lisières dans le secteur de Poudeille / Les Frises

La réserve forestière Pilouvi – Côte de Chavannes, inaugurée en 2010, est située intégralement dans sur territoire de la Bourgeoisie de La Neuveville. Dans le secteur en réserve partielle, des interventions en faveur d'espèces protégées sont prévues.

Comme en 2013, nous prévoyons de convertir certaines futaies régulières riches en chênes en taillis sous futaie. Il s'agit de dégager les chênes les plus massifs à une distance de 15 – 20 m, pour que ceux-ci prennent encore du volume et développent leur couronne. Les arbres abattus sont laissés sur place, puisque le bois mort sert d'hôte à d'innombrables organismes qui sont également source de nourriture pour certains oiseaux. Cette mesure est réalisée en faveur du Pic mar et de la Lucane cerf-volant, notamment.

En parallèle, nous profitons de traiter les lisières forestières en amont des vignes. Le but est de créer une lisière étagée, passant des buissons près des vignes jusqu'à la futaie plus en amont. Ce biotope offre un habitat à une multitude d'insectes, papillons, reptiles et oiseaux rares et protégés.

Afin de réaliser ces travaux, nous avons besoin d'un treuil mobile, puisqu'il faut tirer les arbres vers le haut. Comme il s'agit de travaux dangereux, le chemin pédestre sera fermé pendant la durée des travaux, c'est-à-dire du 5 au 9 octobre 2015 entre 07h00 et 18h00. Une déviation sera mise en place.

Au nom de la Bourgeoisie de La Neuveville

Philippe Heimann

AVIS DE TRAVAUX

Dans le cadre de l'assainissement du réseau d'évacuation des eaux (PGEE), la Commune de La Neuveville va entreprendre des travaux de génie civil au chemin de Rondans.

Ces travaux, programmés dès le 12 octobre 2015, dureront jusqu'au 18 décembre 2015.

La direction des travaux prie d'ores et déjà la population de bien vouloir se conformer à la signalisation qui sera mise en place à cette occasion et la remercie de sa compréhension.

Les Services techniques

ASSOCIATION DU SERVICE BENEVOLE 7 SUR 7 DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Reprise des après-midi de jeu à la salle des Epancheurs

Mardi 13 octobre à 13h45

Pour tous renseignements contacter Jocelyne Harsch au 032 751 31 24

CIRCULATION ROUTIERE 3064-15; Décision concernant une restriction de la circulation

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, se référant aux articles 3, 2e alinéa, et 106, 2e alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3e alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1er alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1)

décide :

Arrondissement administratif du Jura bernois
Commune de La Neuveville

Zone de rencontre

Route cantonale N°5 : (avec l'accord de l'Office fédéral des routes OFROU).

Depuis le bâtiment Grand-Rue N°2 à l'Ouest jusqu'à l'angle du bâtiment Grand-Rue N°8 à l'Est.

Motif de la mesure

Sécurisation de la traversée des piétons dans le secteur de la Vieille-Ville (priorité aux piétons sur toute la surface de la zone de rencontre).

Suppression des passages pour piétons non conformes.

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle du Jura bernois et la Feuille d'avis officielle du district de La Neuveville et après que les signaux aient été posés, échangés ou enlevés.

Ille arrond. d'ingénieur en chef

Indication des moyens de recours

Cette décision peut être contestée par un recours adressé à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3011 Berne, dans les 30 jours à partir de sa notification. Le recours doit répondre aux critères suivants: être en double exemplaire, adopter la forme écrite, contenir une justification, être signé, et présenter en annexe la décision contestée et d'autres moyens de preuve tangibles.

AVIS DE TRAVAUX

Allées du cimetière – Réfection du revêtement en gravillonnage bitumineux

Avis à la population

La Municipalité va procéder à la réfection du revêtement en gravillonnage bitumineux des allées du cimetière. Les travaux sont planifiés du 5 octobre 2015 au 16 octobre 2015.

L'accès au cimetière restera, pendant toute la durée des travaux, possible.

En cas de météo défavorable, un report des travaux et/ou une prolongation de leur durée sont possibles.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionnera ce chantier.

Les Services techniques
La Neuveville, le 2 octobre 2015



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Musée
d'Art et d'Histoire
La Neuveville


**Vente de livres sur le
thème de La Neuveville
à petits prix**

**Marché automnal
4 Octobre 2015**

**Association de la Commune de La
Neuveville et du Musée d'Art et
d'Histoire**





La Neuveville



Marché
automnal
en Vieille Ville

DIMANCHE 4 Octobre
de 10h00 à 17h00

Animations :  **Restauration**

*Spectacles de
danse* 

*Activités sportives de Skike et
d'Elliptigo, le vélo qui court (annulées
en cas de mauvais temps)*



**SORTIE DES AÎNÉS
À LA CHAUX-DE-FONDS**
Jeudi 22 octobre 2015

Destination : visite guidée du musée d'histoire de la Chaux-de-Fonds. Dans une belle maison totalement réaménagée, de belles vitrines pleines d'objets insolites racontent la vie d'une ville inscrite au patrimoine de l'humanité. Nous serons guidés à travers les rouages du temps pour cette sortie à la montagne ! Goûter à 1283 m, au restaurant de la Vue-des-alpes. Départ à 13h30 devant la poste et retour vers 17h45. Prix : 20.- par personne. Inscription avec le papillon ci-dessous. Sortie organisée par Eléonore Landry, stagiaire diacre à la Neuveville.

Coupon d'inscription à glisser dans la boîte aux lettres du secrétariat, Grand-Rue 13 ou à renvoyer à la même adresse, jusqu'au 9 octobre. Renseignements au 032 751 28 57

Je viens/nous venons à la course du 22 octobre :

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

No de téléphone :

COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE
Commande d'huile de chauffage

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici le **19 octobre 2015, au plus tard.**

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville,
tél. 032 752 10 10, facturation@neuveville.ch

Le/la soussigné(e) passe commande ferme de litres de mazout.

- Normal
 Eco

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél.

Signature :

Date :

Livraison prévue dans le courant du mois de octobre-novembre 2015



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

OCTOBRE
Samedi 3
Lundi 5

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

TAILLE HAIES ET BUISSONS

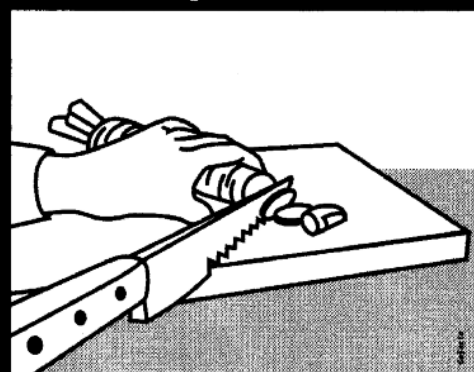
Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes,

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates jusqu'au 31 octobre 2015.

Coupez sans coupure!



Conseils dans le guide
«Les premiers secours chez soi»
de l'Alliance suisse des samaritains.
Tél. 062 286 02 00

 **Samaritains**
Alliance suisse des samaritains

RESTRICTION A LA CIRCULATION

Pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de la route et des conduites d'eau potable, la Route de Chasseral est fermée à la circulation comme suit:

Période : dès le lundi 5 octobre 2015, 07 h 30, jusqu'au mardi 13 octobre 2015 env.

Tronçon prévu : Route de Chasseral entre les nos 12 et 14.

Une déviation sera mise en place et l'accès pour les riverains de la Route de Chasseral no 12 et 14 autorisé.

L'accès à Chasseral sera possible selon déviation mise en place.

Nous prions les usagers de la route à se référer à la déviation.

Merci pour votre compréhension.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 3 octobre de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Nouvelles de l'administration

Fin de la convention de prestations liant les deux cantons

Le canton de Berne et le canton du Jura ont décidé de renoncer à l'organisation de l'Antenne interjurassienne de l'égalité (AIJ) dès le mois d'octobre. Au vu de la bonne collaboration existante entre les deux bureaux de l'égalité en matière d'actions communes menées sur le terrain, les cantons vont néanmoins poursuivre leur collaboration au travers de projets spécifiques. L'enveloppe annuelle de 30 000 francs versée actuellement par le canton de Berne sera redéfinie en fonction des mandats.

L'Antenne interjurassienne de l'égalité (AIJE) a été créée en 2008 sur la base d'une résolution de l'Assemblée interjurassienne. Son but était de conseiller la population, les institutions et les entreprises du Jura bernois. En sept années d'existence, l'AIJE a mis sur pied nombre de manifestations consacrées à l'égalité entre hommes et femmes et proposé divers cours de perfectionnement, dont en particulier la formation « Femmes et politique. Ça s'apprend ! », qui a connu un franc succès dans la région.

Si la palette des projets proposés n'a cessé de se développer au fil des ans, force est de constater qu'avec 20% d'effectif à disposition pour cette mission commune, l'Antenne interjurassienne n'a pas pu être suffisamment reconnue en tant que centre de contact et de conseil pour les questions d'égalité dans le Jura bernois et la Bienne romande. D'une

Avis de construction

Requérante : Commune mixte, Place du Village, 2518 Nods.

Auteur du projet : RWB Berne SA, Les Mouchettes 27, Case postale, 2515 Prêles.

Emplacement : parcelles no 3085, 3185, 3189 et 3400, au lieu-dit : "Crêt Mélin", commune de Nods.

Projet : réalisation d'une conduite communale d'eaux usées pour le raccordement des bâtiments sis au lieu-dit : "Crêt Mélin 20 et 22".

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1er novembre 2015 inclusivement, auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 septembre 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

manière générale, les demandes de consultations sont demeurées rares.

Collaboration et mise en réseau

Les cantons de Berne et du Jura ont néanmoins décidé de poursuivre la collaboration existante entre les deux bureaux de l'égalité pour mener à bien des projets spécifiques. Des prestations seront ainsi maintenues dans les domaines de la formation et de la politique, comme le cours « Femmes et politique. Ça s'apprend ! », l'atelier « Filles et politique » réalisé dans le cadre de la Journée nationale « Futur en tous genres », ainsi qu'une présence commune au Salon interjurassien de la Formation. Il s'agira à l'avenir de préciser d'autres actions pour lesquelles les compétences de la Déléguée à l'égalité du canton du Jura seront sollicitées dans le cadre de demandes formulées par le canton de Berne.

A la suite de cette décision, le canton de Berne a décidé de mettre en place un réseau dans la partie francophone du canton. Le but est d'instaurer une collaboration avec les organisations et des institutions existantes et de favoriser leur implication dans la thématique de l'égalité.

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien comptel
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch





Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	—	Ascension
Lundi	25.05.2015	—	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 3 et 4 octobre 2015, le gardiennage sera assuré par R. Moser.

Le Comité

ANNONCE DE COUPURE DE COURANT VILLAGE DE LAMBOING

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer des travaux d'entretien sur le réseau, le

**vendredi 2 octobre 2015,
de 09h30 à 11h30, au Ch. de la Ravoye et
de 13h30 à 16h00, Sur le Crêt**

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

ANNONCE DE COUPURE DE COURANT VILLAGE DE LAMBOING

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer des travaux d'entretien sur le réseau, le

**Mercredi 14 octobre 2015,
de 13h00 à 17h00, au Ch. de la Ravoye et le**

**Jeudi 15 octobre 2015,
de 13h00 à 16h00, Sur le Crêt**

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration

TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00.

Administration communale et Bourgeoisie de Prêles

VIDE-GRENIERS D'AUTOMNE

le dimanche 4 octobre 2015
à Lamboing
(halle des fêtes)
de 9h à 16h

Renseignements et inscriptions :

gad.diesse@gmail.com
079 665 18 92

Groupe Animation Diesse
ensemble, faisons vivre notre région !

Ordonnance portant sur l'institution d'une Commission non permanente en charge du développement du parc éolien du Mont Sujet, entrée en vigueur.

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OC; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 21 septembre 2015, le Conseil communal de Plateau de Diesse a adopté l'ordonnance portant sur l'institution d'une Commission non permanente en charge du développement du parc éolien du Mont Sujet. Cette ordonnance entre en vigueur le 1er octobre 2015, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Un recours doit être remis en 4 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition, en particulier la décision querellée, doivent être joints (art. 32 LPJA).

L'administration communale

PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Commune mixte de Plateau de Diesse

Modification du plan de zones du village de Lamboing, zone industrielle La Chaux et du plan de zones de Prêles, zone industrielle Ch. des Artisans : information et participation de la population

Conformément à l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil communal de la commune mixte de Plateau de Diesse ouvre une procédure de participation publique à propos de la révision de l'aménagement local des villages de Lamboing et de Prêles.

Le projet de révision de l'aménagement local des deux villages sera déposé publiquement pendant 30 jours, du 25 septembre au 25 octobre inclus, auprès de l'administration communale.

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés au secrétariat communal.

Prêles, le 25 septembre 2015
Le Conseil communal



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch


ARC-EN-CIEL ECOLE À JOURNÉE CONTINUE A LAMBOING

Afin d'assurer le remplacement en cas d'absence prolongée d'un de nos collaborateurs

nous recherchons un.e ou des remplaçant.e.s à la demande

Si vous êtes intéressé.e.s, merci de prendre contact par téléphone ou courriel.

032 315 12 31 ou 079 928 40 78
journeecontinue@ecoleplateau.ch

CIRCULATION ROUTIERE

3059-15; Décision concernant une restriction de la circulation

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, se référant aux articles 3, 2e alinéa, et 106, 2e alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3e alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1er alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1)

décide :

Arrondissement administratif du Jura bernois
Commune de Plateau de Diesse (Diesse)

Cédez le passage

- Débouché de la rue de La Reposière sur la route cantonale N° 1324
- Débouché de la route de "Le Marais" sur la route cantonale N° 1324

Motif de la mesure

Complément à la réglementation uniforme de la priorité à toutes les intersections formées avec la route cantonale Diesse - Prêles (exception de la future zone 30 km/h à Diesse)

Un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif.

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle du Jura bernois et la Feuille d'avis officielle du district de La Neuveville, et après que les signaux aient été posés, échangés ou enlevés.

Ille arrond. d'ingénieur en chef

ORGANISATION D'UNE FÊTE VILLAGEOISE EN 2016

Afin de pouvoir organiser une fête villageoise en 2016, la commune est à la recherche de bénévoles et de sociétés prêts à s'engager. S'il devait ne pas y avoir suffisamment d'intéressés, une autre formule sera mise en place en 2016.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, ou encore si vous avez des propositions de thèmes, veuillez contacter l'administration communale au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.
L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Jérôme Meixenberger, Ruelle des Pommiers 5, 2518 Nods

Auteur du projet : M. J. Meixenberger, Nods

Propriétaires fonciers: Mme Annina Frei, Diesse et M. J. Meixenberger, Nods

Projet : Rénovation et agrandissement du bâtiment, parcelle no 2319, Le Pavé 15, village de Diesse

Zone : H1

Dérogation : à l'art. 15 RCC (distance à la route communale)

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 25 septembre au 25 octobre 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 25 septembre 2015

Secrétariat communal

SYNDICAT D'ÉPURATION DES EAUX USÉES AU TWANNBACH

Invitation à l'assemblée des délégués
du Syndicat d'épuration
des eaux usées au Twannbach

Judi, le 5 novembre 2015, 20.00 h, dans la
Maison des vins du lac de Biene, Twann

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 22 avril 2015
2. Plan financier 2016 - 2020
3. Budget 2016
4. Elections pour la législature 2016 - 2019
 - a) le président du comité
 - b) 5 membres du comité
 - c) l'organe de vérification des comptes
5. Informations
6. Divers

Gléresse, le 28 septembre 2015

Syndicat d'épuration
des eaux usées au Twannbach
Le comité

Les yeux d'enfants!
devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!



Mission chrétienne
pour les aveugles

Case postale, 3002 Neuchâtel
Tél. 032 724 86 12
www.cbmch.org
Dons: CP 87-192253-5



District

SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ÉCOLE DES PRÉS-DE-CORTÉBERT

Assemblée des délégué(e)s

mercredi 28 octobre 2015 à 20 h 00
à l'aula de l'ancien collège,
Rue du Collège 31 à Sonceboz

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2015
2. Budget 2016
3. Nominations : a) du président de l'assemblée des délégués
b) de la secrétaire de l'assemblée des délégués
c) de l'organe de vérification des comptes
d) du président de la commission scolaire
e) des membres de la commission scolaire
4. Modification du règlement d'organisation
5. Divers et imprévus

Le président, Martin Tschan

Nouvelles de l'administration

Primes des Bernois toujours trop élevées l'an prochain

Les assureurs estiment que leurs coûts augmenteront de 2,7% par personne assurée en 2016 dans le canton de Berne. Les primes des Bernois au titre de l'assurance-maladie obligatoire progresseront, elles, de 2,8% en moyenne l'an prochain. En revanche, pour les jeunes adultes et les enfants, la hausse sera de 3,1 et 3,9% respectivement. Comme toutes ces dernières années, le montant des primes d'assurance-maladie restera ainsi trop élevé dans le canton de Berne.

Selon les chiffres publiés jeudi (24 septembre) par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la prime d'assurance-maladie moyenne d'un adulte (plus de 26 ans) sera de 450 francs (+2,8%) en 2016 dans le canton de Berne. Toujours en moyenne, elle s'élèvera à 417 francs pour un jeune adulte (19-25 ans ; +3,1%) et à 102 francs pour un enfant (+3,9%). Les primes moyennes indiquées ci-avant s'entendent pour le modèle d'assurance de base, avec une franchise de 300 francs.

Hausse injustifiée des primes dans le canton de Berne

Les primes d'assurance-maladie ont fortement progressé dans le canton de Berne en 2010 et 2011. Les assureurs avaient justifié cette hausse excessive par la nécessité d'augmenter les réserves, alors insuffisantes pour le canton. Les primes ont ensuite légèrement baissé en 2012, puis à nouveau augmenté l'année suivante, mais légèrement moins que ce que l'estimation des charges laissait augurer. L'an dernier et cette année, leur croissance a toutefois été très supérieure à ce que justifiait l'estimation des coûts.